



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel du baccalauréat professionnel

« Gestion des milieux naturels et de la faune »

Arrêté du XXXXXXXXX portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité
« gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune » est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Cette certification s'appuie sur les référentiels des diplômes du

Le référentiel du baccalauréat professionnel comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités,
2. Le référentiel de compétences,
3. Le référentiel d'évaluation.
4. Le référentiel de formation

Version de travail

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation et au contexte socio-économique du secteur professionnel,
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) et des informations réglementaires,
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1 Eléments de contexte socio-économique du secteur nature environnement

D'après le GIEC¹ de la biodiversité, « environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité ».

Le rapport² de l'IPBES³ fait état du « *dangereux déclin de la biodiversité* » dans le monde. C'est la première fois que la communauté internationale se met d'accord sur le diagnostic, les causes directes et indirectes d'érosion de la biodiversité, les scénarii envisageables et les futurs possibles. Selon l'Office Français de la biodiversité (OFB) qui fait état des conclusions de cette évaluation gouvernementale⁴, « *les extinctions d'espèces s'accélèrent et la biodiversité décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine* ». La France n'est pas épargnée par cette perte de biodiversité, ainsi que le démontre le bilan annuel 2019 de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Selon le rapport de 2019 de l'ONB, **seulement 20 % des écosystèmes remarquables sont dans un état de conservation favorable**. Cette publication présente l'état de la biodiversité en France au regard des principaux facteurs de pression figurant également dans le rapport de l'IPBES : l'artificialisation du territoire, la fragmentation des écosystèmes et la simplification des paysages, la surexploitation sur terre comme sur mer des ressources produites par les écosystèmes, le changement climatique engendré par l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, les polluants déversés et répandus dans les milieux naturels.

1 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

2 Rapport de la plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de la septième session. Additif : Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des systèmes écosystémiques de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Mai 2019

3 En anglais : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

4 Biodiversité, les conclusions de la première évaluation intergouvernementale (IPBES)

Cette crise de la biodiversité⁵ fait craindre des conséquences graves sur les moyens de subsistance, les économies, le bien-être des individus, la qualité de vie. Cette crise amène à une prise de conscience collective et institutionnelle du problème.

Elle oblige à repenser la relation entre espaces, politiques et activités humaines. Cet enjeu global s'accompagne d'une demande forte des publics (demande de nature, de santé et de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement, ...).

La recherche de solutions pour maintenir la biodiversité génère la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et territoriales. Celles-ci fixent le cadre des interventions et constituent des leviers pour les évolutions de demain.

1.1.1 Environnement politique, social, réglementaire

Depuis les années 2000, des politiques publiques se sont développées en réponse aux impacts des pressions sur la biodiversité : la stratégie nationale sur la biodiversité⁶ (SNB) 2011 - 2020 ; le projet agro écologique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) qui affirme dès 2012 le double défi économique et environnemental, ainsi que les plans « Ecophyto » successifs⁷ depuis 2015 ; les objectifs de gestion multifonctionnelle du programme national de la forêt et du bois 2016-2026⁸ ; les programmes des agences de l'eau⁹ ; la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) introduite en 2015 par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)¹⁰ ;

Des plans et projets territorialisés sont également mis en place depuis 2010 dans le cadre des dispositifs créés pour répondre à des enjeux environnementaux locaux :

- Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a pour finalité de maintenir les pratiques agricoles adaptées. C'est un outil majeur du 2^{ème} pilier de la politique agricole commune (PAC), pour la période de 2015-2020. Il vise aussi à encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes).
- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) en région Auvergne Rhône-Alpes qui permet de définir des priorités en termes d'aménagements pastoraux, en prenant en compte la préservation de la biodiversité.
- Le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) en Provence-Alpes- Côte d'Azur ouvert aux Communautés de Communes, à vocation d'état des lieux et émergence de projets. Ces dispositifs sont proposés et financés par le Conseil régional.
- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensible (CTENS)¹¹, qui répond aux enjeux de conservation de la biodiversité et de préservation et valorisation des espaces naturels.

5 Yann Laurans, directeur du programme biodiversité de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) : « Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur le fait que nous vivons une crise générale de la biodiversité et un effondrement universel, rapide et qui s'accélère ».

6 <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

7 Appel à projets annuel national Ecophyto du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

8 <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

9 Le 11ème programme d'intervention 2019-2024 des agences de l'eau

10 <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

11 Compétences et objectifs définis par le Code de l'urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L-113-8 et L-113-10 et suivants)

- la compétence de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) du 30 décembre 2017 confiée de façon exclusive et obligatoire aux intercommunalités depuis le 1 janvier 2020.¹²

En août 2016, la loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », instaure un objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Elle met en place l'obligation d'« éviter, réduire, compenser » (séquence ERC) les atteintes à l'environnement. Cette loi prévoit l'évolution du droit de l'environnement et inscrit plusieurs grands principes : celui de solidarité écologique, qui incite à prendre en compte l'impact des activités humaines sur la biodiversité ; celui de non-régression du droit de l'environnement ; et le principe « d'absence de perte nette de biodiversité, voire de tendre vers un gain de biodiversité ».

Une autre innovation consacre la compensation écologique : la destruction d'un espace naturel pourrait être « compensée » par la création ou l'entretien d'espaces similaires.

La loi du 8 août 2016 prévoyait la création d'un Office Français de la biodiversité (OFB), regroupant toutes les agences étatiques chargées de la protection de la faune et la flore. Il est en place depuis janvier 2020.

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a réalisé en 2020 un bilan de cette loi¹³. Il constate que si des apports sont réels, « la reconquête n'est pas amorcée mais qu'au contraire le déclin se poursuit ». Le CESE préconise, entre autres, que les plans et programmes prennent davantage en compte la biodiversité et la nécessité d'assurer le contrôle du respect de la séquence « ERC », en comblant les carences en termes de compétences, de moyens humains et budgétaires.

La crise sur la biodiversité impose que les politiques publiques concilient protection et mise en valeur de l'environnement avec la gestion économique, agricole, sociale et l'urbanisation.

Selon l'Office National de la Biodiversité (ONB), l'aménagement du territoire doit concilier les activités humaines avec les exigences de respect de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Les sites Natura 2000 en sont une illustration. Par ailleurs, la trame verte et bleue (TVB), outil de préservation de la biodiversité, permet d'intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

Dans une politique de préservation des espèces et espaces en milieu ordinaire (hors zones protégées), et de rétablissement de la biodiversité, une approche paysagère est préconisée¹⁴. Elle permet de planifier et d'établir une cohérence territoriale, en définissant les périmètres des espaces naturels, agricoles, forestiers et périurbains.

12 <https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi>. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

13 Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, CESE, Allain Bougrain Dubourg et Pascal Férey

14 L'approche paysagère accélératrice de la transition écologique. Février 2020. S. Rocq et JP Thibault CGAAER et D. Michel et J. Ruiz CGEDD

1.1.2 Type d'entreprises et/ou établissements concernés

Les emplois autour du secteur « Nature, Paysage, Biodiversité » se répartissent entre secteur public, privé et associatif.

Dans le secteur public, les collectivités territoriales (communautés de communes, départements), les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles proposent des emplois de gestion de l'espace.

Les syndicats de gestion offrent des emplois d'agents techniques pour entretenir rivières et autres espaces naturels.

Dans le secteur privé, ce sont les entreprises spécialisées en génie écologique ou en aménagements paysagers qui présentent ces ouvriers hautement qualifiés.

Dans le secteur associatif, les structures d'insertion par l'activité économique, recherchent des accompagnants notamment pour conduire les chantiers école.

1.1.3 Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

1.1.3.1 Les grandes tendances et orientations

La demande sociale de « nature », de pratiques agricoles davantage respectueuses de l'environnement, d'une alimentation plus diversifiée, de prévention des inondations liées aux changements climatiques, incite les acteurs des politiques publiques à proposer et mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement.

La « nature en ville »

Selon le CEREMA¹⁵, l'introduction de la « nature en ville » joue un rôle reconnu dans la valorisation économique des territoires et dans le maintien ou le développement de la biodiversité. Cette prise en compte se retrouve dans des actions telles que la gestion différenciée d'espaces verts, d'éco-pâturages mis en place pour l'entretien et le désherbage, la réduction des pesticides avec l'objectif d'atteindre le "zéro phyto" par l'évolution des pratiques des services municipaux, la lutte contre les nuisibles, le maintien de la biodiversité (mise en place de la protection biologique intégrée aux serres municipales, hôtels à insectes...), la gestion des déchets des espaces verts (broyage des déchets pour en faire des plaquettes bois-énergie, du paillage ou du compost).

¹⁵ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. C'est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Agriculture et biodiversité

La sensibilité aux enjeux environnementaux ainsi qu'au bien-être animal entraîne par ailleurs le développement des agricultures locales non productivistes et démondialisées¹⁶.

Biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique

L'agenda 2030, la COP 21 de Paris en 2015, l'introduction en 2018 de l'objectif de neutralité carbone à 2050 avaient marqué les étapes d'une mobilisation croissante en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité, d'une meilleure articulation des préoccupations environnementales avec les processus économiques et avec la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

A l'échelle locale comme à l'échelle globale, les activités humaines sont examinées et évaluées à l'aune de leurs répercussions sur le climat, sur la pollution de l'air, de la terre et des océans, sur les écosystèmes et la biodiversité. De nouveaux outils d'évaluation environnementale ont pu être développés pour plus complètement apprécier et comparer les différents types d'externalités. Lorsqu'elles ne peuvent être évitées, les externalités négatives sont désormais minorées ou, à défaut, compensées ; lorsqu'elles sont positives, elles sont optimisées et valorisées. La meilleure appréciation des externalités tant positives que négatives facilite les arbitrages.

Biodiversité et alimentation

En 2019, le rapport élaboré par la FAO¹⁷ souligne que la biodiversité, naturelle et cultivée - au sein des espèces, entre espèces et au sein des écosystèmes - est en train de disparaître. Cet amenuisement menace l'avenir de notre alimentation, de nos moyens de subsistance, de notre santé et de notre environnement. Ce rapport met l'accent sur la réduction de la diversité végétale et animale - sauvage et d'élevage - ainsi que celle des micro-organismes. Pourtant ils sont essentiels au maintien de la fertilité des sols ; à la pollinisation des plantes ; à la purification de l'eau et l'air ; à la bonne santé des poissons et des arbres ; à la lutte des parasites et maladies des plantes et du bétail.

1.1.3.2 Les enjeux

Face à ces constats et orientations, plusieurs enjeux se dégagent :

La lutte contre l'artificialisation des sols

Selon le rapport du CESE, « *La France se singularise en Europe occidentale par un rythme élevé de consommation d'espaces non artificialisés* ». Chaque année, entre 40.000 et 60.000 hectares (de quatre à six fois Paris) disparaissent sous le béton. Pour le CESE, « *les espaces naturels, agricoles et forestiers apparaissent souvent comme une variable d'ajustement de l'extension urbaine et non comme des espaces à protéger et valoriser* ». Sont en cause notamment des outils réglementaires qui « *tendent souvent à amplifier le phénomène* ». Les

16 AGRI 2050 une prospective des agricultures et des forêts françaises à horizon 2050. CGAER N°18066

17 Food and agriculture organization - Sous la direction de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

différents documents de planification de l'urbanisme¹⁸ « ne comportent aucune disposition chiffrée et contraignante en matière d'artificialisation ». Selon le CESE, les velléités d'attractivité économique et de compétitivité entre territoires peuvent provoquer des décisions préjudiciables à l'environnement. Les dispositifs fiscaux n'encouragent pas non plus la sobriété foncière : « La fiscalité applicable au foncier non bâti incite les propriétaires à vendre leurs parcelles comme terrains à bâtir au lieu de les maintenir naturels ou agricoles avec de nombreuses fonctions écologiques ».

Le changement de mode de production et de consommation

Pour lutter contre la perte de la biodiversité, le changement de mode de production et de consommation s'impose, alors que les solutions technologiques ne paraissent pas suffisantes pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement¹⁹.

Le développement et l'utilisation d'outils économiques

Le développement d'outils économiques incluant la performance globale (économique, sociale et environnementale) et la rémunération des externalités environnementales de l'agriculture et de la forêt, au niveau macro-économique comme micro-économique, constitue un champs d'investigation à approfondir²⁰.

Le déploiement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Les intercommunalités sont contraintes à une mise en œuvre rapide d'actions relevant de la compétences GEMAPI²¹ : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides.

1.1.4 Approche prospective de l'emploi

L'évolution des politiques publiques, combinée à une approche éco-citoyenne conduisent les collectivités à mettre en œuvre des actions de gestion différenciées des milieux naturels et aménagés. De ce fait l'emploi d'ouvrier/agent hautement qualifié, nécessitant des compétences de conduite de chantier très spécifique, tend à se développer, notamment dans le cadre du déploiement de la compétence GEMAPI.

Les créations de plus en plus fréquentes de réserves naturelles, espaces naturels sensibles, parcs régionaux, et les plans de gestion en découlant sont susceptibles de générer des emplois d'agents d'entretien des espaces.

18 Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) régionaux, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
19 Hélène Soubelet, Directrice de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité : « Les activités humaines, qu'elles soient extractives, agricoles, de pêche sont les facteurs de pression majeurs. Le changement dans l'utilisation des terres, que ce soit pour les cultiver ou pour les artificialiser, est une des principales causes de perte de biodiversité », « il faudra changer de comportements, de modèle économique, et de valeurs »

20 Agri 2050 : Une prospective des agricultures et des forêts françaises. CGAAER N° 18066

21 Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Dans le secteur privé, le taux de croissance de ces emplois est toutefois conditionné au développement des entreprises d'insertion. En multipliant les chantiers, elles viennent concurrencer les emplois pérennes.

Les entreprises du paysage positionnées sur les marchés publics proposent des prestations prenant en compte les exigences environnementales. Potentiellement, le champ est ainsi ouvert à des recrutements pour les salariés disposant des compétences spécifiques du secteur environnement/biodiversité.

1.2 Emplois visés par le diplôme

Les emplois offerts (agent d'entretien des espaces naturels, garde forestier, technicien chargé de la police de l'eau...) se situent majoritairement dans le champ des métiers verts tels que définis par le ministère de la transition écologique. Ce sont des métiers « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ».

L'activité de gestion de l'espace et des espèces répond à des critères de qualité environnementale, qui lui sont propres. Ils exigent des compétences spécifiques très techniques et variées. Si les gestes techniques sont parfois identiques à ceux requis en aménagement paysager, la finalité et l'espace de réalisation des activités requièrent une façon différente d'aborder la réalisation.

L'entrée dans l'emploi se fait souvent par des contrats saisonniers ou qui permettent de confirmer un choix professionnel. Ces contrats sont susceptibles d'encourager les personnes à acquérir des compétences complémentaires en poursuivant des études. En effet, il existe un décalage entre le niveau des postes offerts et la qualification de ceux qui les occupent.

1.2.1 Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Différentes appellations sont utilisées selon que l'emploi s'exerce dans la fonction publique d'Etat, territoriale, dans les associations ou dans les entreprises : agent technique environnement, adjoint technique territorial, technicien de l'environnement, agent d'entretien de l'espace.

- **Code de la nomenclature des spécialités de formation (NSF) :**

213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

- 213p Gestion de la forêt, des espaces naturels, des exploitations forestières et des activités de pêche
- 213r Surveillance et protection de la forêt, de la faune sauvage et des espaces naturels
- 213s Pêche, exploitation forestière
- 213t Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (réalisation du service)
- 213u Conduite d'engins d'exploitation forestière
- 213v Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche (production à caractère artistique)
- 213w Vente technico-commerciale des produits de la forêt et de la pêche

341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme

214 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

- 214p Gestion des aménagements paysagers et des terrains de sport
- 214r Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport
- 214s Aménagement paysager (production)

- **Formacode :**

12547 - Protection milieu naturel

- 12538 - Parc naturel
- 12539 - Chasse
- 12549 - Conservation littoral
- 12558 - Protection forêt

12554 - Environnement aménagement

- 12510 - Aménagement gestion rivière

- **Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) :**

A1202 – Entretien des espaces naturels

- Agent / agente d'aménagement des circuits pédestres, équestres et VTT
- Agent / agente d'entretien de la nature
- Agent / agente d'entretien de l'espace rural
- Agent / agente d'entretien des espaces naturels
- Agent / agente d'entretien des rivières
- Agent / agente d'entretien nature du littoral
- Agent / agente d'entretien nature et biodiversité
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces naturels
- Chef d'équipe d'entretien d'espaces naturels

A1204 – Protection du patrimoine naturel

- Agent / agente technique des parcs nationaux
- Agent chargé / agente chargée de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel
- Garde-chasse particulier / particulière

- **Conventions collectives et statuts :**

La Fonction publique territoriale classe les emplois d'agents en catégorie C (accessible sans diplôme ou avec un BEP ou diplôme équivalent).

Les emplois de technicien relèvent de la catégorie B, accessibles via un concours ouvert, aux candidats externes, (du niveau 4 à 5)

La Convention collective nationale de l'animation du 28 juin 1988, dans son avenant n°127 du 18 mai 2009 relatif à la classification, indique de classer les ouvriers et employés en catégorie B ou C selon les emplois proposés et l'expérience :

- Pour le groupe B, des connaissances techniques simples sont requises. Sous la subordination d'un responsable, le salarié est capable d'exécuter des tâches sans nécessairement que lui soit indiqué le mode opératoire. L'autonomie est limitée dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Le salarié ne détermine pas les procédures,

mais peut être amené à les adapter aux situations de travail qu'il rencontre. L'emploi ne peut pas comporter la responsabilité ni la programmation d'autres salariés.

- Pour le groupe C, une technicité supérieure au groupe précédent est attendue. Une plus grande autonomie est laissée au salarié dans le choix des moyens qu'il met en œuvre. Le salarié peut exercer un rôle de conseil et de coordination d'autres salariés, mais il n'exerce pas d'encadrement hiérarchique. Le salarié peut être responsable du budget prescrit d'une opération. Le salarié est autonome dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exécution de son travail. Le contrôle du travail ne s'exerce qu'au terme d'un délai prescrit. Si le poste comporte habituellement la coordination du travail de quelques personnes, le salarié bénéficie d'au moins 10 points complémentaires.

Dans les entreprises privées : en fonction des conventions collectives qui s'appliquent, les emplois occupés par des titulaires d'un niveau 4 correspondent à ceux d'ouvriers hautement qualifiés.

1.2.2 Lien avec les statuts d'emploi

Le professionnel titulaire d'un des emplois, selon qu'il est salarié dans une entreprise réalisant des travaux de génie écologique, ou agent dans une structure de protection ou de gestion de l'environnement, réalise tout ou partie des activités mentionnées dans la fiche descriptive d'activités. Pour réaliser certains travaux, le titulaire de l'emploi doit être détenteur du/de :

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ou de l'attestation valant CACES®, nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite des matériels par le chef d'entreprise ;
- Bonnes connaissances de la navigation avec permis fluvial souhaité voire indispensable ;
- Permis de conduire B, C ou C1 auxquels la catégorie E peut être ajoutée.

La possession du certificat de sauveteur secouriste du travail est fortement conseillée.

Les emplois de contrôles nécessitent des autorisations particulières pour se voir délivrer une carte d'agrément : par exemple, les personnes souhaitant exercer la fonction de garde particulier (garde-chasse, garde pêche) doivent suivre dans la ou les spécialités demandées, une formation dont le contenu est fixé par l'arrêté du 30 août 2006.

1.2.3 Place dans l'organisation hiérarchique de la structure

Dans les entreprises, suivant leur taille et leur organisation, le salarié est placé sous la responsabilité du chef de chantier ou du chef d'équipe.

Dans les collectivités, l'emploi s'exerce sous la responsabilité du technicien, responsable technique.

Dans les structures associatives, c'est le chargé de mission et/ou un technicien qui supervise le travail des agents.

1.2.4 Conditions d'exercice de l'emploi

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, en équipe, quelles que soient les conditions climatiques. Il peut aussi, de façon plus ponctuelle, travailler en bureau pour notamment formaliser ou restituer des observations.

Les activités exercées nécessitent l'utilisation et la bonne maîtrise de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, gyrobroyeur, ...), dans le respect des mesures de sécurité prévues. Le salarié peut également être amené à conduire et à utiliser des engins roulants.

Cet emploi requiert une bonne condition physique et une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux. Dans le cas de réalisation de travaux en milieu aquatique, savoir nager est indispensable.

L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité. Le travail peut s'effectuer avec des renforts saisonniers ou bénévoles.

Le salarié est souvent en contact avec les usagers et les publics des territoires. Il doit donc faire preuve d'un bon sens relationnel.

Le port d'arme peut être nécessaire dans certains emplois. Il est alors soumis à une formation spécifique préalable.

1.2.5 Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié réalise, en autonomie, les travaux et/ou interventions à partir des directives précises du chef de chantier²². Il est responsable de la conformité des travaux et/ou opérations confiés, ainsi que des outils et matériels utilisés. Il est garant de l'image de la structure et se doit d'en porter les valeurs.

1.2.6 Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Avec l'expérience ou des formations complémentaires, l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) peut assurer la coordination de chantier en toute autonomie. Il peut devenir alors chef d'équipe ou encadrant technique d'insertion - espaces naturels.

Dans la fonction publique, l'accès par concours à des postes de techniciens ou de garde-nature peut s'envisager.

Une évolution vers des métiers spécifiques à l'animation est également possible, dès lors qu'une qualification supplémentaire complète le socle de connaissances acquis.

Les tensions sur l'emploi contraignant les diplômés de niveau supérieur à postuler sur des emplois créés pour ce niveau de qualification sont de nature à inciter le changement d'orientation professionnelle et l'insertion professionnelle à l'extérieur du champ d'emploi prévu.

²² Conducteur de travaux ou chef d'entreprise dans le cadre d'une entreprise, ou technicien de gestion ou chef de service dans le cadre d'une association et d'une collectivité publique

1.3 La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.3.1 Résumé du métier

Quelle que soit la structure privée ou publique dans laquelle l'ouvrier ou l'agent qualifié en entretien des espaces naturels exerce son activité, le repérage et la prise en compte du fonctionnement des écosystèmes président à toute intervention. Les capacités de jugement et de choix sont déterminantes.

Le travail s'organise principalement autour d'une logique de chantier et de territoire, mais toujours dans le respect d'un cahier des charges :

L'ouvrier ou l'agent qualifié en entretien des espaces naturels, semi naturels et aménagés est très attentif aux prescriptions relatives à la sécurité et à ce que tous les tiers, usagers et publics la respecte.

Les activités cœur de son métier, sont transversales aux différentes structures. Il surveille et suit l'évolution des espaces, des milieux et des dynamiques de populations. Il réalise des travaux d'aménagement et de génie écologique pour la protection et la reproduction de la faune, ainsi que des opérations de préservation, restauration des espaces naturels et aménagés. Il réalise des interventions techniques sur la végétation (gyrobroyage, fauchage, abattage, ...). Il entretient les équipements et matériels.

Des activités d'éco-pâturage sont de plus en plus confiées au sein des structures publiques (collectivités, parcs, réserves ...).

L'agent se voit attribuer des activités de réalisation et entretien des équipements de contention (clôtures et parcs) et de surveillance, déplacement et manipulation du cheptel.

Il a un rôle d'« ambassadeur nature » en renseignant le public et les usagers sur ses activités et les missions de la structure.

1.3.2 Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Elles ont été recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel. Elles peuvent être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

1. Analyses préalables à l'intervention sur un site

- 1.1 Prend connaissance des instructions et/ou du cahier des charges
- 1.2 Lit et interprète les documents utiles à la localisation du chantier (carte IGN, cadastrale, photos aériennes ...)
- 1.3 Analyse le contexte et identifie les caractéristiques environnementales du site
- 1.4 S'assure de disposer de tous les documents relatifs aux aspects réglementaires
- 1.5 Anticipe les processus d'intervention (dispositifs de sécurité, logistique, modes opératoires, évaluation du temps et conditions de réalisation)
- 1.6 Évalue les risques et les dangers encourus dans la situation de travail
- 1.7 Identifie les conditions d'interventions techniques
- 1.8 Choisit les équipements et moyens de protection adaptés
- 1.9 Fait part de ses suggestions à son supérieur à propos de l'organisation du chantier

2. Organisation et suivi du chantier

- 2.1 Met en place le dispositif de sécurité sur le périmètre du chantier et la chaîne des secours
- 2.2 Se définit des objectifs de réalisation
- 2.3 Prépare le matériel, les machines, les matériaux et les équipements de protection individuelle et collective
 - 2.3.1 Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel, des machines et des équipements
 - 2.3.2 Organise l'acheminement des matériels et des approvisionnements sur le chantier
- 2.4 Assure la réception des végétaux et des approvisionnements et en vérifie la conformité
- 2.5 Organise la gestion des rémanents
- 2.6 Se concerta avec les éventuels autres intervenants du site et adapte son organisation en conséquence
- 2.7 Suit les travaux réalisés par des tiers
- 2.8 Enregistre et surveille l'utilisation des consommations
- 2.9 Rend compte au chef de chantier ou au responsable du site de l'avancement du chantier et des problèmes intervenant sur le chantier
 - 2.9.1 Autoévalue son activité au regard des objectifs du chantier
 - 2.9.2 Fait part de ses suggestions pour améliorer l'efficacité
 - 2.9.3 Renseigne les outils de suivi des travaux (fiches de compte-rendu, cartes, relevés topographiques, notes ou fiches techniques, ...)
- 2.10 Participe aux réunions internes

2.11 Dispense les gestes de premiers secours

3. Surveillance et suivi de l'évolution des espaces, des milieux, et les dynamiques des populations

3.1 Identifie et localise les espèces animales, végétales, les habitats, et les éléments du patrimoine culturel et paysager

3.1.1 Effectue des tournées d'observation de l'état du milieu à partir des consignes

3.1.2 Observe l'état des populations (sanitaire, démographique, bio métrique et génétique), la répartition, l'extension et la qualité des habitats

3.1.3 Note et enregistre les comptages de suivi de la faune

3.1.4 Repère les sites susceptibles de constituer une aide ou un frein à une intervention

3.1.5 Identifie les dégradations, les évolutions, les déséquilibres, les problèmes locaux de gestion de la faune sauvage, les signes de pollution

3.2 Surveille l'état des chemins, voiries, équipements et infrastructures des sites

3.2.1 Evalue les dégradations

3.2.2 Enregistre les observations

3.2.3 Relève les incidents, risques, dysfonctionnements, et alerte les responsables le cas échéant

4. Travaux d'aménagement et de génie écologique

4.1 Réalise des interventions sur les populations et les habitats

4.1.1 Effectue des opérations de régulation des populations (piégeage, prélèvements, réintroduction, capture, empoisonnement...) s'ils disposent des accréditations ou autorisations

4.1.2 Préserve et réhabilite les habitats de prédilection des espèces

4.1.3 Réalise des interventions pour favoriser la conservation et le développement de certaines espèces (mise en défens, ...)

4.1.4 Réalise des travaux d'aménagement pour la protection et la reproduction de la faune : passage à gibier, frayères, nichoirs, garennes artificielles, passes à poissons, caches piscicoles, zones tampons, zones de refuges de la faune, zones de compensation écologique, trame verte et trame bleue

4.2 Réalise des opérations de préservation, restauration, réhabilitation, aménagements et entretien des espaces naturels et aménagés

4.2.1 Intervient sur la végétation par gyrobroyage, fauchage, débroussaillage sélectif, abattage, faucardage, nettoyage et dépressage (ouvertures des milieux, dégagements de peuplements, lutte contre les espèces invasives, suppression des rejets, ...)

4.2.2 Contrôle les espèces exotiques envahissantes (EEE) : intervient selon les protocoles (traitement : arrachage manuel, écorçage, coupe et protection)

- 4.2.3 Assure des travaux de végétalisation pour la réfection des berges, les soutènements de progression
- 4.2.4 Intervient sur les embâcles (maintien, suppression ou utilisation dans un aménagement spécifique)
- 4.2.5 Réalise les fascines, gabions, tressage, enrochement simple, ...
- 4.2.6 Réalise les travaux spécifiques de restauration et d'entretien de milieux particuliers (pelouses calcaires, roselières, tourbières, lits de rivière, coupures vertes, ...)
- 4.2.7 Réalise des travaux de taille et d'entretien des arbres, arbustes et haies
- 4.2.8 Réalise des travaux d'élagage et de coupes d'arbre
- 4.2.9 Restaure et crée des infrastructures naturelles comme les boisements linéaires, les zones humides, les rivières, mares, seuils de rivière, retenues de substitution, ...
- 4.2.10 Réalise des travaux de protection des zones de captage et des zones humides en général
- 4.2.11 Réalise les travaux d'entretien des stations d'épuration, zones de rejet végétalisées
- 4.2.12 Participe à des travaux d'aménagements des sols (étrépage, curage, terrassements appropriés, ...)
- 4.3 Réalise des travaux de création et d'entretien des infrastructures et équipements
 - 4.3.1 Réalise des travaux d'aménagements et d'entretien des voies de circulation internes au site (chemins, pistes, sentiers de randonnée, voiries) et de leurs abords
 - 4.3.2 Sécurise les lieux (panneaux d'information, d'interdiction, affichage de la réglementation, ...)
 - 4.3.3 Réalise l'aménagement, l'entretien et la réfection de la signalétique (balisages, panneaux indicateurs, orientation, ...)
 - 4.3.4 Réalise les opérations de création, d'installation et d'entretien des mobiliers et équipements de détente et loisirs (bois et autres matériaux)
 - 4.3.5 Réalise des travaux de petite maçonnerie
 - 4.3.6 Réalise des travaux d'éco-pastoralisme
 - 4.3.7 Réalise et entretient les clôtures, les parcs de contention, les abris, ...
 - 4.3.8 Assure l'alimentation et l'abreuvement du/des troupeaux
 - 4.3.9 Entretien les prairies : fauche, récolte du fourrage
 - 4.3.10 Entretien les espaces particulièrement sensibles et difficiles d'accès
 - 4.3.11 Surveille le comportement des animaux et alerte en cas d'anomalie observée
 - 4.3.12 Déplace, transporte le troupeau de site en site

5. Maintenance des matériels, machines et équipements

- 5.1 Assure la maintenance de premier niveau.
- 5.2 Procède au nettoyage du matériel et des équipements
- 5.3 Réalise un premier diagnostic et alerte le responsable en cas de panne
- 5.4 Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des équipements de protection individuelle (EPI) et des dispositifs de sécurité.
- 5.5 S'assure des vérifications et entretiens périodiques.

6. Information du public, des usagers, des clients

- 6.1 Explique aux usagers et habitants du territoire les orientations des chantiers les objectifs de qualité environnementale souhaitée
- 6.2 Recueille l'avis des personnes directement concernées par son activité (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, etc.) et le confronte aux objectifs de qualité environnementale pour en tenir compte si besoin
- 6.3 Assure une prévention auprès des usagers, du public (bergers, touristes, randonneurs, ...)
- 6.4 Renseigne des visiteurs sur site ou lors de manifestations extérieures, sur les activités mises en œuvre dans la structure, les espèces animales et végétales présentes
 - 6.4.1 Explique les règles d'hygiène et de sécurité aux personnes accueillies (météo, risques naturels, lignes électriques, déplacements, équipements...)
 - 6.4.2 Commente les panneaux de communication supports
- 6.5 Contribue à la mise en place de manifestations (logistique et orientation/accueil)

7. Contrôle du respect de la réglementation (s'il dispose des accréditations et autorisations)

- 7.1 Fait respecter les obligations réglementaires liées aux sites (obligation réelle environnementale (ORE), protection classement Natura 2000, contrat de gestion, ...)
- 7.2 Repère les infractions liées à la protection de la nature et constate les dégâts
- 7.3 Interpelle les contrevenants
- 7.4 Etablit un procès-verbal

2 Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives (SPS) de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces SPS sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

CHAMPS DE COMPETENCES	Situations Professionnelles Significatives	FINALITES
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance, observation de l'état du milieu (mesures, enregistrement de données, ... • Repérage d'un lieu d'intervention avec outils, cartes plans, GPS ... • Diagnostic avant intervention • Transmission en interne sur les réalisations en cours 	Permettre un déroulement optimal des interventions dans le respect de la commande, de la réglementation, et de la sécurité des personnes
Création ou re - création de milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de haies, • Végétalisation des berges • Réalisation de fascines, de tressage 	
Restauration, et entretien des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination manuelle et mécanique des espèces végétales envahissantes • Préparation, nettoyage, et vérification de la conformité des matériels • Réalisation d'un dégagement sélectif • Gyrobroyage, fauchage, fauchage avec exportation des végétaux • Recépage d'un arbre 	Contribuer à la résilience de l'écosystème dans le respect de la fragilité et de la spécificité des sites
Préservation, protection et régulation de la faune	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'aménagement piscicole, cynégétique, avifaune, chiroptères • Création d'abris faunistiques, potentiellement avec les rémanents du chantier • Création de passages à faune • Piégeage et régulation d'espèces exotiques envahissantes 	Accompagner la dynamique des populations par des réalisations et/ou interventions

CHAMPS DE COMPETENCES	Situations Professionnelles Significatives	FINALITES
Réalisation d'ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôtures, ganivelles, ... • Entretien d'un sentier • Construction d'une passerelle bois, de platelage et de pontons • Restauration d'un muret 	Aménager des espaces permettant la circulation sécurisée des usagers et/ou des troupeaux dans un milieu naturel préservé
Relations aux usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil du public • Présentation de la finalité de son travail à un usager 	Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux

Version de travail

2. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune » identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Les capacités sont de deux ordres :

- Générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- Professionnelles spécifiques à la spécialité du baccalauréat professionnel, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Chaque capacité globale correspond à un bloc de compétences. Elle est déclinable en 2 et 3 capacités intermédiaires.

2.1 Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

En cours de rénovation.

Capacités professionnelles

C5- Correspondant au bloc de compétence B5

C5.1 Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

C51 Identifier les enjeux de gestion d'un site

C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

C6- Correspondant au bloc de compétence B6

C6. Organiser un chantier de génie écologique

C61 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic

C62 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique

C7- Correspondant au bloc de compétence B7

C7. Réaliser des travaux d'ouverture de milieux

C71 Intervenir sur la végétation herbacée

C72 Intervenir sur la végétation ligneuse

C8- Correspondant au bloc de compétence B8

C8. Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels

C81 Réaliser des travaux de reconnexion écologique

C82 Réaliser des ouvrages

C9- Correspondant au bloc de compétence B9

C9 Réaliser des opérations de gestion de la faune

C91 Réaliser des opérations de régulation de la faune

C 92 Réaliser des opérations de préservation de la faune

C 93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune

C10- Correspondant au bloc de compétence B10

C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Version de travail

2.2 Blocs de compétences et capacités générales

En cours de rénovation.

2.3 Blocs de compétences et capacités professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 « <i>Raisonnement des choix de gestion des milieux naturels et de la faune</i> »			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Raisonnement des choix de gestion des milieux naturels et de la faune		C51 Identifier les enjeux de gestion d'un site	Démarche d'aménagement Logiques d'acteurs et régulation Droit de l'environnement Approche systémique des organisations Dynamique des écosystèmes Biologie de la conservation : écologie des populations, des communautés et des écosystèmes
		C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Principes de génie-écologique Pratiques des gestionnaires et usagers

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6			
« Organiser un chantier de génie écologique »			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Organisation du travail</p> <p><i>Permettre un déroulement optimal des interventions dans le respect de la commande, de la réglementation, et de la sécurité des personnes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance, observation de l'état du milieu (mesures, enregistrement de données...) • Diagnostic avant intervention • Repérage d'un lieu d'intervention avec outils, cartes, plans, GPS ... • Transmission en interne sur les réalisations en cours 	<p>C61 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic</p>	<p>Observation, questionnement, recueil d'informations, approche terrain, cartographie</p> <p>Diagnostic de site</p> <p>Choix, adaptation et combinaison de techniques et de ressources.</p> <p>Phasage et organisation des opérations en sécurité</p>
		<p>C62 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique</p>	<p>Gestion technique, économique et sociale des chantiers</p> <p>Communication au sein de la structure et avec des personnes tiers (usagers, partenaires, clients), coopération, médiation, valorisation du chantier et de l'intervention</p>

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7

« Réaliser des travaux d'ouverture de milieu »

Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Restauration et entretien des milieux naturels</p> <p><i>Contribuer à la résilience de l'écosystème dans le respect de la fragilité et de la spécificité des sites</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination manuelle et mécanique des espèces végétales envahissantes • Préparation, nettoyage et vérification de la conformité des matériels • Réalisation d'un dégagement sélectif • Girobroyage, faucardage, fauchage avec exportation des végétaux • Recépage d'un arbre 	<p>C71 Intervenir sur la végétation herbacée</p>	<p>Dynamique des écosystèmes des milieux ouverts, réactions de la végétation herbacées ou semi-ligneuses aux interventions</p> <p>Connaissance et utilisation des matériels de gestion de la strate herbacée et semi-ligneuse</p> <p>Raisonnements et règles relatives à la prise en compte de la santé et de la sécurité</p> <p>Techniques utilisables pour réaliser l'ouverture des milieux herbacés et semi-ligneux en fonction des objectifs et du contexte</p> <p>Modalités d'évaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail</p>
		<p>C72 Intervenir sur la végétation ligneuse</p>	<p>Dynamique des écosystèmes arborés, réactions de la végétation arborescente aux interventions</p> <p>Connaissance et utilisation des matériels de gestion des ligneux</p> <p>Raisonnements et règles relatives à la prise en compte de la santé et de la sécurité</p>

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7

« Réaliser des travaux d'ouverture de milieu »

Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
			<p>Techniques utilisables pour réaliser l'ouverture des milieux arborescents en fonction des objectifs et du contexte</p> <p>Réalisation d'opérations sur les ligneux</p> <p>Modalités d'évaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail</p>

Version de travail

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8

« Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels »

Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Création ou re-création de milieux</p> <p><i>Contribuer à la résilience de l'écosystème dans le respect de la fragilité et de la spécificité des sites</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de haies • Végétalisation des berges • Réalisation de fascines et de tressage 	<p>C81 Réaliser des travaux de reconnexion écologique</p>	<p>Dynamique des écosystèmes et des populations</p> <p>Méthodes et techniques d'observation de l'état des écosystèmes</p> <p>Mobilisation de techniques de génie végétal</p>
	<p>Réalisation d'ouvrages</p> <p><i>Aménager des espaces permettant la circulation sécurisée des usagers et/ou des troupeaux dans un milieu naturel préservé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôtures, ganivelles ... • Entretien d'un sentier • Construction d'une passerelle bois, de platelage et de pontons • Réalisation d'un muret 	<p>C82 Réaliser des ouvrages</p>

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9

« Réaliser des opérations de gestion de la faune »

Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Préservation, protection et régulation de la faune</p> <p><i>Accompagner la dynamique des populations par des réalisations et/ou interventions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'aménagement piscicole, cynégétique, avifaune, chiroptères • Création d'abris faunistiques, potentiellement avec les rémanents du chantier • Création de passages à faune • Piégeage et régulation d'espèces exotiques envahissantes 	<p>C91 Réaliser des opérations de régulation de la faune</p>	<p>Caractériser les dynamiques de développement d'une population sur une unité de gestion</p> <p>Prise en compte du statut des espèces et des habitats. Aspects réglementaires.</p> <p>Techniques de comptage, de régulation</p> <p>Choix de critères d'évaluation adaptés, analyse, synthèse et méthode de rédaction de compte-rendu</p>
		<p>C 92 Réaliser des opérations de préservation de la faune</p>	<p>Dynamique des populations</p> <p>Contexte de réalisation de l'opération de préservation, cadre réglementaire en faveur de la biodiversité</p> <p>Techniques d'études des populations, mobilisation de protocoles liés aux sciences participatives</p> <p>Opération de protection et de renforcement de populations</p> <p>Choix pertinent des indicateurs d'évaluation</p>
<p>Relations aux usagers</p> <p><i>Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil du public 	<p>C 93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune</p>	<p>Techniques et outils : de communication, de vulgarisation, respect de la commande</p>

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9 « Réaliser des opérations de gestion de la faune »			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la finalité de son travail à un usager 		Accueil des publics, techniques d'écoute, codes sociaux, responsabilité professionnelle et citoyenne Maîtrise des données présentées, structuration de l'information

Capacité 10 correspondant au bloc de compétences 10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

3. Référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Tableau des épreuves

Candidats évalués en modalité CCF

Epreuves générales

En cours de rénovation.

Epreuves professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B 5 : Raisonnement des choix de gestion des milieux naturels et de la faune			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E5 : <i>Raisonnement des choix techniques</i>	C5.1 Identifier les enjeux de gestion d'un site	EPT : écrit	2
	C5.2 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune		

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B 6 : Organiser un chantier de génie écologique			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E6 : <i>Expérience professionnelle</i>	C6.1 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic	EPT : oral à partir d'un support écrit	3
	C6.2 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique		

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B 7 : Réaliser des travaux d'ouverture de milieux			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : <i>Pratiques professionnelles</i>	C7.1 Intervenir sur la végétation herbacée	ECCF 1 : Pratique explicitée	0,5
	C7.2 Intervenir sur la végétation ligneuse	ECCF 2 : Pratique explicitée	0,5

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B 8 : Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C8.1 Réaliser des travaux de reconnexion écologique	ECCF 3 : Pratique explicitée	0,5
	C8.2 Réaliser des ouvrages	ECCF 4 : Pratique explicitée	0,5

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences B9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C9.1 Réaliser des opérations de régulation de la faune	ECCF 5 : Pratique + partie explicitée (orale ou écrite)	0,75
	C92 Réaliser des opérations de préservation de la faune	ECCF 6 : Pratique + partie explicitée (orale ou écrite)	0,75
	C93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	ECCF 7 : Pratique et oral (ou écrit)	1

Capacité 10 correspondant au bloc de compétences B10: S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	ECCF 8 : A l'initiative de l'équipe pédagogique	0,5

Epreuves facultatives :

Epreuve facultative n°1	CCF	points au-dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Epreuve facultative n°2	CCF	points au-dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Version de travail

Candidats évalués en modalité hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalité	Coefficient
E5 : Raisonner des choix techniques	B5	Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	EPT : écrit	2
E6 : Expériences professionnelles	B6	Organiser un chantier de génie écologique	EPT : oral à partir d'un support écrit	3
E7 : Pratiques professionnelles	B7 B8 B9 B10	Réaliser des travaux d'ouverture des milieux Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels Réaliser des opérations de gestion de la faune S'adapter à de enjeux professionnels particuliers	EPT : oral à partir d'un dossier constitué de fiches contextualisées	5
Epreuve facultative n°1			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10
Epreuve facultative n°2			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10

MODALITES D'EVALUATION

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles certificatifs en cours de formation (CCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 à E4

Les épreuves E1 à E4 sont en cours de rénovation.

Définition de l'épreuve E5 : Raisonner des choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5 « Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune ».

Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Définition de l'épreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

L'épreuve valide la capacité C6 « Organiser un chantier de génie écologique ».

Elle est affectée d'un coefficient 3.

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Définition de l'épreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C7 « Réaliser des travaux d'ouverture des milieux », C8 « Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels », C9 « Réaliser des opérations de gestion de la faune » et C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 8 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C7.1 « Intervenir sur la végétation herbacée » : pratique explicitée
- ECCF 2 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C7.2 « Intervenir sur la végétation ligneuse » : pratique explicitée

- ECCF 3 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C8.1 « Réaliser des travaux de reconnexion écologique » : pratique explicitée
- ECCF 4 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C8.2 « Réaliser des ouvrage » : pratique explicitée
- ECCF 5 affectée du coefficient 0,75 permettant d'évaluer la capacité C9.1 « Réaliser des opérations de régulation de la faune » : pratique + partie explicitée (orale ou écrite)
- ECCF 6 affectée du coefficient 0,75 permettant d'évaluer la capacité C9.2 « Réaliser des opérations de préservation de la faune » : pratique + partie explicitée (orale ou écrite)
- ECCF 7 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C9.3 « Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune » : pratique et oral (ou écrit)
- ECCF 8 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire, s'appuyant sur un dossier écrit, constitué de fiches contextualisées de travaux réalisés, relevant de chacune des 4 capacités évaluées.

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les enseignements/unités facultatifs possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'agriculture. Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Critères d'évaluation des capacités générales

Les capacités C1 à C4 sont en cours de rénovation.

Critères d'évaluation des capacités professionnelles

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C5 Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	C5.1 Identifier les enjeux de gestion d'un site	Repérage des éléments de contexte Repérage des fonctions à enjeu pour un site Construction d'une démarche de problématisation
	C5.2 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Précision des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
		Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable
C6 : Organiser un chantier de génie écologique	C6.1 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic	Appropriation de la commande, des enjeux et des objectifs Appropriation des caractéristiques du site Appropriation de la stratégie d'intervention
	C6.2 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique	Organisation du suivi et éléments de bilan Communication lors des opérations et sur les opérations
C7 Réaliser des travaux d'ouverture des milieux	C71 Intervenir sur la végétation herbacée	Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu
	C72 Intervenir sur la végétation ligneuse	Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes Réalisation technique des travaux de petits abattages à partir du tronçonnage Evaluation du travail réalisé et compte rendu
C8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels	81 Réaliser des travaux de reconnexion écologique	Prise en compte des besoins de connectivité Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu
	C82 Réaliser des ouvrages	Prise en compte de l'impact et de l'intégration dans les milieux Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C91 Réaliser des opérations de régulation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu
	C92 Réaliser des opérations de préservation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu
	C93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	Adaptation des supports de sensibilisation au contexte Adaptation de la posture et de l'accueil du public Qualité et pertinence de l'information
C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		A l'initiative de l'équipe pédagogique

4. Référentiel de formation

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition des compétences générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de compétences.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises
- les disciplines et les horaires mobilisés hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail.

Modules d'enseignement général

Les capacités C1 à C4 sont en cours de rénovation.

Modules d'enseignement professionnel (hors pluridisciplinarité)

MP5 : raisonnement des choix techniques	126 h
MP6 : organisation d'un chantier de génie écologique	168 h
MP7 : chantiers de restauration des écosystèmes	168 h
MP8 : opérations d'aménagement des milieux naturels	
MP9 : gestion, préservation de la faune et sensibilisation des publics	140 h
MAP : module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires sont construites sur des thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement.

Période de formation en milieu professionnel

14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable

1 semaine

- Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- Induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- Favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Stage collectif préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel **1 semaine**

Une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise une préparation optimale aux séquences de formation en milieu professionnel en mettant l'accent sur la santé, sécurité au travail par une approche de l'analyse du travail/analyse de l'activité.

Ce stage vise à

- S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- Exploiter les vécus en milieu professionnel.

Ce stage s'articule avec les modules professionnels MP5 à MP9 .et permet tout particulièrement d'entraîner les capacités professionnelles C5 et C6 grâce à l'approche du retour sur expérience qui est conduite.

Ce stage collectif permet une approche de l'analyse du travail en lien avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un levier pour le développement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Enseignements à l'initiative de l'établissement **112 h**

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements contribuent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire" pour la voie scolaire.

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Chaque apprenant peut choisir de suivre 1 ou 2 enseignements/unités facultatifs en classe de 1^{ère} ou terminale. Il se présente à l'évaluation ou aux évaluations en CCF correspondantes, telles que définies par la note de service en vigueur.

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes : étrangères II ou III ou langues et cultures régionales ou langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles : pratiques culturelles et artistiques ou technologies de l'informatique et du multimédia

L'Unité facultative de mobilité valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

L'Unité facultative « engagement citoyen » permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

Défis sociétaux

L'ensemble de la formation contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former les élèves au développement durable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société dans les territoires. La formation vise à rendre les élèves capables de mobiliser et de mettre en perspective des savoirs, des expériences vécues, par une prise en compte conjointe de la performance environnementale, de la performance sociale et de la performance économique. Cette démarche, en lien avec l'agro-écologie et les attentes sociétales permet de mettre en évidence la complexité des systèmes d'organisation, de production et de décision, dépassant ainsi une simple connaissance des modèles. Les modules d'enseignements généraux et professionnels contribuent de façon systémique à aborder les relations entre les territoires et les sociétés, et les diverses transitions qui y sont afférentes. Tous les modules pourront s'appuyer sur les innovations technologiques associées au numérique. Les séquences pluridisciplinaires, les semaines de stages collectifs sont autant de séances pédagogiques favorisant la mise en situation des élèves en les impliquant dans une réflexion en lien avec des questions socialement vives. L'ensemble du dispositif de formation de ce baccalauréat contribue ainsi à former des citoyens acteurs et responsables face aux défis liés aux dynamiques diversifiées d'évolution des territoires, aux services à apporter à la population, à l'évolution des activités et des métiers dans les espaces ruraux.

La formation professionnelle est définie en lien direct avec les référentiels d'activité et de compétences et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Nature Jardin Paysage Forêt ". Elle vise une professionnalisation au niveau 4. Elle comprend une formation en milieu professionnel. Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages de formation en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la découverte du milieu professionnel, par la valorisation des expériences en milieu professionnel, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises du secteur des métiers de la nature dans sa dimension territoriale filière, sociétale et environnementale.

L'ensemble des modules professionnels participent à la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles et à la prise en compte de la santé et sécurité dans les chantiers et dans toute intervention à caractère naturel de la gestion des milieux naturels et de la faune, dans tous les contextes, urbains, littoraux, montagnards, paysagers, forestiers, aquatiques, zones humides, agricoles, touristiques, sports pleine nature, rivulaire, à statut de protection ou pas, à des fins de conservation, restauration, réaffectation, récréation, compensation, production, paysagère, climatique, accueil, préservation de la biodiversité, récréatif et tout autre usage.

La formation professionnelle présente des modalités pédagogiques particulières

Les activités pluridisciplinaires permettent d'aborder une thématique dans ses différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires liées aux modules d'enseignement professionnel sont réparties autour des thématiques suivantes :

- Démarches d'inventaire en sciences participatives avec production de documents numériques
- Participation à une opération de gestion des milieux naturels et de la faune, grandeur nature
- Démarche d'aménagement à l'échelle d'un territoire
- Démarche d'interprétation du patrimoine

La répétition des mises en situation encadrées de l'apprenant dans des opérations de génie écologique, de gestion de la faune, et d'accueil - sensibilisation, lui permet de prendre confiance en lui au cours de ses apprentissages. Il s'applique, en respectant la réglementation juridique, la sécurité et la santé des personnes, à minimiser les impacts des opérations de gestion et valorisation de la nature du fait de sa connaissance des dynamiques des écosystèmes. Il prend en compte l'ensemble des problématiques sociétales et environnementales en lien avec les chantiers forestiers supports de sa formation pratique.

La formation en milieu professionnel (stages individuels)

La formation en milieu professionnel représente 14 à 16 semaines, sur les deux années du cycle terminal, dont 11 sont prises sur la scolarité. Elles sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) en entreprises.

Les 14 semaines de stage (dont 11 prises sur la scolarité) préparent en particulier, aux épreuves E6 « Expérience en milieu professionnel » et E7 « Pratiques professionnelles ». Parmi celles-ci :

- 4 semaines au moins ont lieu dans une même entreprise et seront support de l'épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel » ;
- 8 semaines au plus peuvent se dérouler dans des lieux de stages complémentaires permettant la préparation à l'atteinte des capacités visées (C5 à C9) ;
- 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.

Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme

pouvant en tirer parti. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...) ».

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle intègre les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation identifie les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière sera portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans les situations professionnelles développées.

Au-delà des stages collectifs, la formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et a une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle à ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) selon les modalités précisées dans l'arrêté de création.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle prend en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle apporte des savoirs socio-économiques, scientifiques, historiques et culturels nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques appropriés pour développer une activité professionnelle adaptée.

Modules de formation

MP5 : raisonnement des choix techniques

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

C51 Identifier les enjeux de gestion d'un site

C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

Finalités de l'enseignement

*Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du bac professionnel GMNF une culture scientifique et technico-économique ainsi qu'un cadre de réflexion leur permettant de raisonner et conduire des opérations en faveur du milieu naturel ou de la faune. On entend par opération toute action concrète quelle qu'elle soit : action directe sur le milieu ou sur la faune, inventaires, bilans, suivis. **L'échelle retenue pour cette capacité est l'échelle du territoire**, espace doté de caractéristiques écologiques particulières, d'une histoire et d'une culture locale, lieu d'interactions de multiples acteurs, lieu où s'exercent des fonctions et des usages pluriels dont la coexistence peut soulever des débats. Cette approche pluridisciplinaire du territoire inclut les zonages et mesures réglementaires. L'enseignement forme à la problématisation des enjeux des territoires et au raisonnement des choix en faveur des milieux naturels et de la faune dans toutes leurs composantes techniques, économiques, écologiques, sociales, patrimoniales, qui s'inscrivent dans la perspective du développement durable. Les enjeux des interventions dans le territoire soulèvent la question des biens communs, de la préservation des ressources communes. Agriculteurs et forestiers occupant une partie majeure des espaces, l'interrogation de leurs pratiques sous le prisme l'agro-écologie a un impact positif sur les milieux et la faune.*

Les démarches partenariales sont encouragées.

Nécessité, au-delà de l'acquisition d'une culture professionnelle, de structurer le raisonnement par l'analyse des cas concrets, opérations, chantiers, étudiés ou réalisés. Cette analyse s'appuie sur les phases de la démarche d'aménagement, fil conducteur des enseignements de ce module. Elle permettra de dégager une typologie simple des différents cas d'interventions en faveur de la gestion des milieux et de la faune.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
SESG	56
BE	42
STAE	28

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP ...

On s'appuie sur des études de cas, des sorties de terrain, voyages d'études, les stages des apprenants, les travaux pratiques et les activités pluridisciplinaires qui permettront d'aborder les contenus notionnels à partir d'exemples concrets et de nourrir le cadre général de la démarche d'aménagement.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C51 Identifier les enjeux de gestion d'un site	Repérage des éléments de contexte Repérage des fonctions à enjeu pour un site Construction d'une démarche de problématisation	Démarche d'aménagement Logiques d'acteurs et régulation Droit de l'environnement Approche systémique des organisations Dynamique des écosystèmes Biologie de la conservation : écologie des populations, des communautés et des écosystèmes	STAE SESG BE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, dans un territoire donné, pour une action de gestion d'un site, est capable de repérer les éléments de contexte permettant de construire une démarche de problématisation concernant les interventions et les opérations en faveur du milieu naturel et de la faune

Attendus de la formation

Mécanismes écologiques justifiant les interventions dans un milieu donné

Ecologie du paysage : corridors, connectivité, fragmentation, trames écologiques

Biodiversité, biodiversité fonctionnelle et services écosystémiques

Préservations des ressources (eau, sol...)

Perturbations anthropiques, non anthropiques et résilience des écosystèmes

Equilibres écologiques

Fonctionnement et dynamique des écosystèmes

Populations, peuplements faisant l'objet d'activités de génie écologique

Niveaux d'organisation écologique

Éléments de systématique et de reconnaissance des êtres vivants

Ecologie des espèces

Ecologie des populations et des communautés : structure et dynamique

Biologie de la conservation - statut de conservation des espèces

Notion d'espèce bio-indicatrice, parapluie, clés de voûte...

La démarche d'aménagement comme fil conducteur.

Analyse du contexte

Problématisation des enjeux

Relativité des objectifs de gestion

Phasage des opérations

Typologie des différents cas étudiés, vécus ou observés selon leur degré de complexité.

Approche globale du fonctionnement des organisations (finalités, statuts, gouvernance)

Approche systémique d'une organisation, cas de l'exploitation agricole

Principes d'agroécologie sur des études de cas en lien avec des activités pluridisciplinaires

Les déterminants juridiques et économiques des opérations de génie écologique

Les interventions sur le milieu naturel et la faune se font dans un cadre juridique et réglementaire, avec des sources de financement identifiées et des procédures variées.

Identification de quelques éléments du cadre législatif et réglementaire des interventions

Politiques publiques : directives environnementales européennes (Natura 2000), directive ERC Eviter-Réduire-Compenser, politiques d'aménagement du territoire, agroécologie, PAC, politiques départementales, stratégie nationale pour la biodiversité, plans régionaux, chasse ...

Documents de planification territoriale : SDAGE, SCOT...

Outils financiers, les sources de financement publiques, privées (life, ...)

Maîtrise foncière, contractualisation, conventionnement

Impact des mesures et des actions menées

Évaluation des mesures, des effets directs et indirects à court, moyen, long terme

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Précision des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable	Principes de génie-écologique Pratiques des gestionnaires et usagers	STAE SESG BE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si le futur titulaire du diplôme est capable, pour toutes les interventions en faveur de la gestion des milieux et de la faune auxquelles il sera associé, de repérer les éléments du contexte et les enjeux qui influent sur le raisonnement des choix techniques.

Attendus de la formation

Le champ professionnel du génie écologique

Le champ professionnel actuel est le produit d'une évolution historique : histoire des espaces et des aménagements ruraux ; typologie des espaces, degré ou gradient de naturalité, nature ordinaire

Principes de génie écologique, finalités (restaurer, réhabiliter, réguler, réaffecter, ...)

Intervenants du génie écologique

Evolutions des objectifs et de techniques du génie écologique

Evolution des relations homme/nature et de la demande sociale développement des sciences participatives.

Les pratiques des utilisateurs des espaces : logique des gestionnaires et conflits d'usage

Les interventions sur le milieu naturel et la faune sont liées aux pratiques des utilisateurs d'un territoire et mises en œuvre par des intervenants. Le territoire et ses acteurs : le territoire espace géographique et espace social

Typologie juridique : acteurs publics, privés, de l'économie sociale et solidaire, Typologie d'utilisation de l'espace

Gestionnaires de l'espace : Producteurs de biens agricoles, forêt

Utilisateurs de services marchands ou non marchands : chasseurs, résidents, randonneurs, écotouristes

Logique d'acteurs, gestion de conflits, concertation, outils de régulation.

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B 6 : Organiser un chantier de génie écologique

C6.1 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic

C6.2 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Organisation du travail » dont la finalité est de permettre un déroulement optimal des interventions dans le respect de la commande, de la réglementation et de la sécurité des personnes.

L'enseignement vise à :

- Analyser l'organisation d'une opération d'aménagement depuis la commande jusqu'au suivi. Il amène à réaliser un suivi de chantier en repérant les outils de suivi nécessaires à celui-ci, en utilisant des critères d'évaluation durant l'opération elle-même et en envisageant des critères pour le suivi à plus long terme. L'enseignement doit permettre de prendre du recul par rapport à des opérations d'aménagement vécues lors des périodes en entreprise. Il conduit à concrètement mettre en œuvre une méthodologie d'application de la démarche d'aménagement. Il développe chez les élèves la capacité à adapter l'organisation des opérations d'aménagement à différents contextes et demandes, et à inscrire leur action dans la temporalité d'un travail d'équipe réalisé au sein d'une organisation. L'enseignement vise à développer des capacités relationnelles en vue d'optimiser leur participation au chantier et au travail d'équipe. Il amène à restituer une action en interne, entrer en relation avec le public, les usagers et clore la relation.

- Présenter la finalité des travaux entrepris. Sensibiliser aux enjeux environnementaux en se servant de l'opération en cours ou réalisée, comme support. Adopter une posture de représentation d'une structure ou d'une institution vis-à-vis des publics. Maîtriser divers registres d'expression (professionnel, grand public).

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
STAE	56
SESG	70
Biologie Écologie	28
ESC	14

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP

Ces activités permettent de mettre réellement les élèves en situation d'organisation de chantier, collectivement, puis individuellement. Elles sont favorables à des pédagogies plus individualisées s'adaptant au rythme de chacun des élèves, portées par une stratégie collective où chacun trouve sa place. Les chantiers école sont des dispositifs pédagogiques très intégrateurs au cœur de l'ingénierie pédagogique collective en prolongement des expériences vécues en seconde professionnelle NJPF. Ils sont des supports préférentiels d'approche pluridisciplinaire et d'évaluation des travaux. Ils conditionnent l'efficacité d'une pédagogie collective construite autour de situations professionnelles d'apprentissage pratique. Leur organisation doit être anticipée par l'équipe pédagogique et de direction et amène à un conventionnement partenarial et l'établissement des documents administratifs nécessaires.

Afin d'en faciliter l'appropriation par l'ensemble de l'équipe enseignante et par chacun des élèves, leur modalité de déroulement est formalisée au sein du ruban pédagogique. Les chantiers école sont des supports collectifs d'apprentissage des démarches professionnelles en situation réelle. Ils nécessitent un accompagnement individualisé pour une meilleure transposition aux situations de stage particulières à chacun des élèves. Ce sont des temps d'intervention ayant pour support des situations complexes, multidimensionnelles et écosystémiques qui peuvent servir de support à des activités pluridisciplinaires.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C61 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic	Appropriation de la commande, des enjeux et des objectifs Appropriation des caractéristiques du site Appropriation de la stratégie d'intervention	Acteurs, procédures, analyse des enjeux. Observation, questionnement, recueil d'informations, approche terrain, cartographie. Diagnostic de site Choix, adaptation et combinaison de techniques et de ressources. Phasage et organisation des opérations en sécurité.	SESG STAE BE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est capable d'adapter et d'organiser son action sur un chantier de génie écologique en fonction des attendus de la commande, des caractéristiques du site et de la stratégie d'intervention.

Attendus de la formation

Méthodologie d'analyse de la commande d'un chantier en vue de l'optimisation de son organisation dans un contexte particulier

Elaboration, formalisation d'une fiche de reconnaissance d'un chantier

Diagnostic environnemental du site

Approche paysagère et utilisation d'outils cartographiques

Identification des caractéristiques environnementales et patrimoniales du site

Caractérisation de la dynamique spatio-temporelle du site

Utilisation de techniques, d'outils et de méthodes d'investigation d'un milieu, d'une population et d'un peuplement en lien avec les MP 7, MP 8 et MP 9

Repérage des acteurs, des usages du site

Réglementation et législation présentes sur le site

Diagnostic logistique en lien avec la sécurité et l'organisation du chantier

Analyse du rôle et du fonctionnement de la structure porteuse de l'action

Identification des enjeux de l'intervention

Appropriation de la stratégie d'intervention dans laquelle s'inscrit l'action

Organisation des travaux

Analyse du choix, de l'adaptation et de la combinaison des différentes techniques utilisées.

Cette analyse des choix réalisés dans un contexte défini est effectuée en tenant compte des 3 dimensions du développement durable.

Organisation du travail d'équipe, transmission des consignes, répartition des tâches

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C62 Réaliser un suivi de chantier	Organisation du suivi et éléments de bilan Communication lors des opérations et sur les opérations	Gestion technique, économique et sociale des chantiers Communication au sein de la structure et avec des personnes tiers (usagers, partenaires, clients), coopération, médiation, valorisation du chantier et de l'intervention	SESG STAE BE ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte :

- Quand l'apprenant est capable de mettre en place les outils qui vont lui permettre d'assurer le suivi d'un chantier, de réaliser une analyse de son déroulement, d'établir un bilan et de réfléchir aux opérations nécessaires au suivi de l'action.
- Quand l'apprenant témoigne d'une fluidité relationnelle effective sur le chantier permettant l'optimisation du travail collectif ou d'une intervention pertinente, sur le fond et la forme, en direction d'un public, d'usagers ou de partenaires.

Attendus de la formation

Mise en œuvre pluridisciplinaire de démarches d'organisation de chantiers. Acquisition de la démarche complète intégrant éléments de suivi et bilan des impacts des opérations au travers de plusieurs chantiers-école réalisés en vraie grandeur, d'A à Z, répondant à des commandes partenariales effectives sur une durée significative professionnellement. Analyse de la phase de réception des travaux avec le commanditaire.

Indicateurs de suivi de chantier dont indicateurs technico économiques

Fiches de suivi de chantier, enregistrements divers (temps de travaux, consommations, indicateurs de résultats, ...), utilisation des enregistrements

Bilan de l'opération dans une perspective de développement durable

Organisationnel

Technico-économique

Environnemental

Social

Prise en compte de la perception et de la représentation de la nature par les différents acteurs

Communication interne et externe pendant et après le chantier.

Sensibilisation aux finalités environnementales de l'intervention

Identification des motivations et attentes des interlocuteurs (internes ou externes)

Adaptation de la stratégie de communication au contexte

Maîtrise des codes sociaux et relationnels

Posture de responsabilité, d'appartenance et de loyauté vis-à-vis de la structure

Intégration à l'équipe

Bilan personnel du vécu en situation professionnelle.

Auto évaluation de sa pratique relationnelle et de son engagement coopératif dans le travail d'équipe

Bilan des principaux enseignements et apprentissages acquis

Perspectives ouvertes par cette expérience

MP7 : Chantier de restauration des écosystèmes

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B 7 : Réaliser des travaux d'ouverture des milieux

C71 Intervenir sur la végétation herbacée

C72 Intervenir sur la végétation ligneuse

Finalités de l'enseignement

L'enseignement du module MP7 « Chantiers de restauration des écosystèmes » vise à faire acquérir aux apprenants des savoirs, des savoir-faire en relation avec les travaux d'entretien et d'ouverture du milieu, confiés à des agents chargés d'effectuer des tâches à partir de consignes et ce, dans le respect du cadre réglementaire. Les outils de cartographie et d'analyse du paysage doivent servir à la prise en compte des spécificités des sites. Les notions de patrimoine écologique, paysager, culturel doivent être présentes afin que les travaux soient respectueux de ces richesses et fragilités. Les activités proposées aux élèves concerneront des secteurs à enjeux environnementaux, qu'ils se situent dans des espaces sensibles ou remarquables mais aussi dans des zones de nature ordinaire. Une certaine autonomie doit être laissée à l'apprenant afin qu'il puisse se projeter dans un avenir professionnel plus ou moins proche. L'exhaustivité des tâches n'est pas à privilégier, on s'attachera davantage à faire raisonner les apprenants et à leur confier des travaux se rattachant aux spécificités locales. Toutes les activités pratiques devront s'attacher à contribuer à la résilience de l'écosystème. Les enseignements des MP7 et MP8 sont à mener de concert selon les opportunités. Leur apprentissage s'intègre à des mises en situation plus ou moins complexes de réalisations de chantiers de dimension professionnelle et diversifiée. Des situations d'apprentissages plus élémentaires d'entraînement sur les espaces du domaine de l'EPL peuvent les compléter. La formation doit permettre au chef d'établissement de délivrer l'attestation valant CACES® de la recommandation R482, catégories A et F avec option porte engin et de la recommandation R489 de la catégorie 3 de la caisse nationale d'assurance maladie, dans les conditions précisées dans l'arrêté de création du diplôme.

Disciplines mobilisées (horaires globalisés MP7 et MP8)

Disciplines	Volumes horaires MP7 et MP8
STAE	112
STE	56

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP ...

Stages, pluridisciplinarité, projets collectifs sont autant de situations à mobiliser pour abonder les moyens permettant à l'apprenant de s'entraîner à réaliser des travaux dans un nombre significatif de situations différentes. Les chantiers école sont des dispositifs pédagogiques

préférentiels. Ils conditionnent l'efficacité d'une pédagogie basée à la fois sur la mutualisation, l'émulation au travail d'équipe et la responsabilisation de chaque apprenant au sein de ce travail collectif. Ils permettent la réalisation de travaux d'ouverture du milieu dans le cadre de réelles situations professionnelles d'apprentissage pratique. Ils développent le sens de l'organisation et favorisent la capacité à s'intégrer dans une équipe de travail. Ces travaux pouvant être dangereux doivent être réalisés en groupe restreint et mobilisent donc le potentiel de dédoublement prévu à cet effet.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C71 Intervenir sur la végétation herbacée	<p>Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes</p> <p>Réalisation technique</p> <p>Evaluation du travail réalisé et compte rendu</p>	<p>Dynamique des écosystèmes des milieux ouverts, réactions de la végétation herbacées ou semi-ligneuses aux interventions.</p> <p>Connaissance et utilisation des matériels de gestion de la strate herbacée et semi-ligneuse</p> <p>Raisonnements et règles relatives à la prise en compte de la santé et de la sécurité.</p> <p>Techniques utilisables pour réaliser l'ouverture des milieux herbacés et semi-ligneux en fonction des objectifs et du contexte.</p> <p>Modalités d'évaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail.</p>	<p>STAE</p> <p>STE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de proposer et de mettre en œuvre différentes techniques de gestion d'un écosystème herbacé ou semi-ligneux en s'appuyant sur la connaissance raisonnée du milieu. Les conditions de travail en sécurité devront être impérativement respectées. L'empreinte écologique devra être la plus faible possible.

Attendus de la formation

Prise en compte du milieu dans lequel l'action est réalisée

Analyse de l'écosystème en lien avec les travaux à réaliser

Utilisation d'informations issues de cartographies numériques ou de sites spécialisés

Utilisation de cartes et de données issues du patrimoine

Réflexion sur les choix techniques et de préservation de la santé au regard de la dynamique de végétation et des particularités du site.

Connaissance et utilisation des matériels de gestion de la strate herbacée et semi-ligneuse

- Réflexion sur les méthodes permettant un moindre impact environnemental
- Connaissance des fonctions et utilisations des matériels thermiques et électriques
- Choix du matériel en fonction du travail à réaliser et des impératifs de sécurité

Réalisation d'opérations sur les végétaux herbacés et semi-ligneux et les espèces envahissantes

- Vérification et préparation des matériels et équipements dont EPI
- Choix des techniques de débroussaillage, fauche, faucardage... adaptées au travail à réaliser dans le contexte de l'intervention.
- Utilisation des matériels de gestion de la strate herbacée et semi-ligneuse
- Gestion des rémanents
- Remisage et maintenance des matériels et équipements

Evaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail

- Evaluation des points forts et des points faibles
- Propositions d'amélioration du travail
- Communication orale et écrite en situation professionnelle

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C72 Intervenir sur la végétation ligneuse	Prise en compte des dynamiques des écosystèmes Réalisation technique de petits abattages à partir du tronçonnage Évaluation du travail réalisé et compte rendu	Dynamique des écosystèmes arborés, réactions de la végétation arborescente aux interventions. Connaissance et utilisation des matériels de gestion des ligneux Raisonnements et règles relatives à la prise en compte de la santé et de la sécurité. Techniques utilisables pour réaliser l'ouverture des milieux arborescents en fonction des objectifs et du contexte. Réalisation d'opérations sur les ligneux Modalités d'évaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail	STAE STE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de proposer et de mettre en œuvre différentes techniques de gestion d'un écosystème comprenant des arbres en s'appuyant sur la connaissance raisonnée du milieu. Les conditions de travail en sécurité devront être impérativement respectées. L'empreinte écologique devra être la plus faible possible.

Attendus de la formation

Prise en compte du milieu dans lequel l'action est réalisée

Analyse de l'écosystème en lien avec les travaux à réaliser

Utilisation d'informations issues de cartographies numériques ou de sites spécialisés

Utilisation de cartes et de données issues du patrimoine

Réflexion sur les choix techniques et de préservation de la santé au regard de la dynamique de végétation et des particularités du site

Connaissance et utilisation des matériels de gestion des ligneux

Réflexion sur les méthodes permettant un moindre impact environnemental

Réflexion sur l'impact environnemental lié à l'utilisation de la tronçonneuse

Connaissance des fonctions et utilisations des matériels permettant la gestion des ligneux

Choix du matériel en fonction du travail à réaliser et des impératifs de sécurité

Réalisation d'opérations sur les ligneux

Abattage, tronçonnage, arrachage, écorçage, broyage, annelage, recépage, ébranchage, bûchage, émondage, étêtage, élagage à partir du sol

Vérification et préparation des matériels et équipements dont EPI

Choix des techniques de travail dont le tronçonnage

Utilisation des matériels de gestion de la strate arborée

Gestion des rémanents et des déchets

Remisage et maintenance des matériels et équipements

Evaluation du déroulement de l'action et du résultat du travail

Evaluation des points forts et des points faibles

Propositions d'amélioration du travail

Communication orale et écrite en situation professionnelle

MP 8 : Opérations d'aménagement des milieux naturels

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels

C81 Réaliser des travaux de reconnexion écologique

C82 Réaliser des ouvrages

Finalités de l'enseignement

L'enseignement du module MP8 « Opérations d'aménagement des milieux naturels » vise à faire acquérir aux apprenants des savoirs, des savoir-faire relatifs aux travaux de reconnexion écologique et à la réalisation d'ouvrages sur des chantiers de génie écologique. Ces travaux et ouvrages sont réalisés selon les consignes données et dans le respect du cadre réglementaire. Les outils de cartographie et d'analyse du paysage doivent servir à la prise en compte des spécificités des sites. Les notions de patrimoine écologique, paysager, culturel doivent être présentes afin que les travaux soient respectueux de ces richesses et fragilités. Les activités proposées aux apprenants concerneront des secteurs à enjeux environnementaux, qu'ils se situent dans des espaces sensibles ou remarquables mais aussi dans des zones de nature ordinaire. Une certaine autonomie doit être laissée à l'apprenant afin qu'il puisse se projeter dans un avenir professionnel plus ou moins proche. L'exhaustivité des tâches n'est pas à privilégier, on s'attachera davantage à faire raisonner les apprenants et à leur confier des travaux se rattachant aux spécificités locales. Toutes les activités pratiques devront s'attacher à contribuer à la résilience de l'écosystème. La notion de public diversifié et la prise en compte des personnes porteuses de handicaps, doit être systématiquement prise en compte lors de la réalisation d'ouvrages. Le respect de la faune, des troupeaux sera au centre des préoccupations et envisagé au travers des exemples étudiés et des chantiers réalisés. *Les enseignements des MP7 et MP8 sont à mener de concert selon les opportunités. Leur apprentissage s'intègre à des mises en situation plus ou moins complexes de réalisation de chantier de dimension professionnelle et diversifiée. Des situations d'apprentissage plus élémentaires d'entraînement sur les espaces, du domaine de l'EPL peuvent les compléter.*

Disciplines mobilisées (horaires globalisés MP7 et MP8)

Disciplines	Volumes horaires MP7 et MP8
STAE	112
STE	56

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP ...

Stages, pluridisciplinarité, projets collectifs sont autant de situations à mobiliser pour abonder les moyens permettant à l'apprenant de réaliser et de s'entraîner dans un nombre significatif de situations différentes. Les chantiers école sont des dispositifs pédagogiques préférentiels. Ils conditionnent l'efficacité d'une pédagogie basée à la fois sur la mutualisation, l'émulation du travail d'équipe et la responsabilisation de chaque apprenant au sein de ce travail collectif.

Ils permettent la réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre de réelles situations professionnelles d'apprentissage pratique. Ils développent le sens de l'organisation et favorisent la capacité à s'intégrer dans une équipe de travail.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C81 Réaliser des travaux de reconnexion écologique	Prise en compte des besoins de connectivité Réalisation technique Évaluation du travail réalisé et compte rendu	Dynamique des écosystèmes et des populations. Méthodes et techniques d'observation de l'état des écosystèmes Mobilisation de techniques de génie végétal	STAE STE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de proposer et de mettre en œuvre différentes techniques de génie végétal en s'appuyant sur la connaissance raisonnée du milieu. Dans le cadre de la continuité écologique, les notions de développement durable et de prise en compte de la diversité locale devront être au cœur des préoccupations de l'enseignement lié à la capacité.

Attendus de la formation

Prise en compte du milieu dans lequel les corridors écologiques sont créés, restaurés ou confortés

Analyse du milieu en tenant compte de différents paramètres relatifs à l'écologie du paysage

Utilisation d'informations cartographiques et patrimoniales

Appropriation des connaissances liées au développement des végétaux et à la nature des sols

Réflexion sur les futures implantations

Réalisation de plantations, bouturage, marcottage ou ensemencements

Identification des matériels et outils pour réaliser le travail

Identification du matériel végétal local adapté au sol du site

Identification des éléments permettant de s'assurer de la traçabilité des végétaux

Réalisation des opérations de prélèvements de matériel végétal, d'entretien des haies, de mise en place des végétaux en suivant une méthodologie adaptée au milieu et au contexte du chantier

Utilisation de techniques de génie végétal pour prévenir et réparer des dégâts liés à l'érosion afin de préserver la continuité écologique

Notions sur les impacts de l'érosion

Identification des effets néfastes de l'érosion

Choix des techniques antiérosives : réalisation de fascines, de clayonnage, de tressage, ... en suivant une méthodologie adaptée au milieu et aux conditions de chantier

Les travaux de lutte contre les effets négatifs de l'érosion s'appliquent aussi bien sur les milieux terrestres que sur les berges des milieux aquatiques.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C82 Réaliser des ouvrages	Prise en compte de l'impact et de l'intégration dans les milieux Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu	Analyse du contexte et notamment de l'ambiance paysagère. Techniques d'implantation et de terrassement Connaissance et utilisation des matériels électroportatifs Types d'aménagements favorables à la canalisation du public et mise en défends des espaces sensibles. Mobilisation de matériaux vernaculaires Gestion des risques en milieu nature	STAE STE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de prendre en compte toutes les données liées au milieu afin de prévoir des ouvrages et aménagements répondant aux objectifs tout en assurant une bonne intégration paysagère. A ce titre l'apprenant doit être en mesure de réaliser des tâches pratiques en relation avec les travaux à effectuer.

Attendus de la formation

Prise en compte du milieu dans lequel l'ouvrage est réalisé

Analyse de l'ambiance paysagère, de la nature des sols et sous-sols, de la topographie, de la dynamique de la végétation.

Repérage des matériaux ressources locaux pouvant servir à la réalisation des ouvrages.

Prise en compte de l'usage futur des ouvrages.

Intégration des besoins et usages des différents publics qui fréquenteront le site.

Utilisation d'informations issues de cartographies numériques ou de sites spécialisés

Utilisation de cartes et de données issues du patrimoine

Réflexion sur l'intégration paysagère des ouvrages

Choix et réalisation d'aménagements permettant, l'accueil, la canalisation et la sécurisation du public ainsi que la mise en défends des espaces sensibles

Choix des aménagements en fonction des types d'usage : support pour panneaux de communication, bancs, tables, petits abris, marches, rambardes, garde-corps, clôtures, garde-corps, pontons, platelage...

Choix des matériaux de construction en fonction des contraintes environnementales et économiques dans une perspective de durabilité

Réalisation d'aménagements en fonction d'un cahier des charges à partir des contraintes du milieu

Prise en compte de la réglementation et des impacts environnementaux

Connaissance et utilisation des matériels électroportatifs

Connaissance des matériels électroportatifs relatifs à leur fonction

Choix du matériel en fonction du travail à réaliser en lien avec la sécurité d'utilisation

Utilisation et maintenance des matériels électroportatifs

Conception et réalisation de petits ouvrages selon différentes techniques

Identification des contraintes du milieu et sélection des matériaux vernaculaires

Prise en compte des contraintes d'érosion et de circulation de l'eau

Réalisation, restauration d'ouvrages à partir de l'état initial, de la configuration des lieux et d'un cahier des charges

MP 9 : Gestion, préservation de la faune et sensibilisation des publics

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences B 9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune

C91 Réaliser des opérations de régulation de la faune

C92 Réaliser des opérations de préservation de la faune

C93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune

Finalités de l'enseignement

L'enseignement relatif à la C9.1 et à la C9.2 répond au champ de compétences "préservation, protection et régulation de la faune", dont la finalité est d'accompagner la dynamique des populations par des réalisations ou des interventions. L'enseignement vise à faire acquérir aux apprenants des méthodes d'études et des techniques de gestion des espèces animales dans un cadre règlementaire spécifique. Pour atteindre la finalité de l'enseignement, il est nécessaire de s'appuyer sur des exemples de terrain qui permettent d'appréhender le milieu, d'analyser les contextes, de définir des objectifs et des choix de gestion. Selon les espèces, ces derniers sont opérationnalisés sous la forme d'interventions sur l'habitat ou la population. Les situations choisies permettent de présenter les principales thématiques relatives à la régulation et à la préservation des populations animales. Cet enseignement est tout particulièrement associé à la C9.3 qui vise le partage, la médiation, d'une action professionnelle permettant la vulgarisation de connaissances scientifiques en lien avec la faune et ses milieux. La stratégie pédagogique est le développement du rôle d'« Ambassadeur » des enjeux environnementaux et citoyens par la valorisation de l'engagement au profit de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (EREDD). Cet enseignement travaille ainsi au renforcement des qualités relationnelles nécessaires à l'accueil des publics. Il met les apprenants en responsabilité de manière sécurisée pour développer la confiance en soi et l'acquisition progressive de l'autonomie. In fine, il faut donc viser l'intégration d'une approche relationnelle positive (gagnant-gagnant) dans un but de partage des connaissances en lien avec les enjeux environnementaux. Cet enseignement s'inscrit très concrètement dans un contexte de changement climatique, qui s'accélère dans certains milieux où la dégradation de la santé des écosystèmes rime avec risques environnementaux : érosion, incendie, inondation et leurs conséquences sociales et économiques.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
STAE	56
BE	56
ESC	28

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP ...

Stages, pluridisciplinarité, projets collectifs sont autant de situations à mobiliser pour abonder les moyens permettant de réaliser et de s'entraîner dans un nombre significatif de situations différentes. Les chantiers école sont des dispositifs pédagogiques préférentiels. Ils conditionnent l'efficacité d'une pédagogie basée à la fois sur la mutualisation, l'émulation du travail d'équipe et la responsabilisation de chaque apprenant au sein de ce travail collectif. Ils permettent la réalisation d'opérations de régulation et de préservation de la faune et la mise en œuvre d'actions d'accueil, de sensibilisation et d'EREDD, dans le cadre de réelles situations professionnelles d'apprentissage pratique. Ils développent le sens de l'organisation et favorisent la capacité à s'intégrer dans une équipe de travail.

Dispositifs de médiation scientifique et supports de sensibilisation : cas des sentiers métropolitains

Mise en œuvre d'actions de valorisation, de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement (ESC / AEN) ; cas d'un sentier d'interprétation ; création, restauration, entretien, supports de communication et de guidage nature.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C91 Réaliser des opérations de régulation de la faune	<p>Prise en compte des dynamiques des populations</p> <p>Réalisation technique</p> <p>Evaluation du travail réalisé et compte rendu</p>	<p>Caractériser les dynamiques de développement d'une population sur une unité de gestion</p> <p>Prise en compte du statut des espèces et des habitats. Aspects réglementaires.</p> <p>Techniques de comptage, de régulation</p> <p>Choix de critères d'évaluation adaptés, analyse, synthèse et méthode de rédaction de compte-rendu</p>	<p>BE</p> <p>STAE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même de mobiliser et d'utiliser les savoirs et savoirs faire nécessaires à l'étude de la dynamique d'une population animale et de réaliser des opérations visant à réguler la faune. Cette capacité est atteinte si, à l'occasion d'études de cas pratiques réalisés lors de chantiers :

- l'apprenant est en mesure d'observer et d'identifier la nature des dégâts et des perturbations causées sur un site par l'espèce animale à réguler ;
- avant toute intervention, l'apprenant prend en compte les aspects réglementaires relatifs aux espèces et habitats ainsi que les paramètres écologiques et environnementaux de la population étudiée,
- l'apprenant présente une maîtrise technique suffisante des outils et méthodes de régulation pour répondre à la commande.
- les conditions de sécurité et sanitaires sont prises en compte.

On attend au final que l'apprenant soit en capacité de cerner les enjeux liés à la nécessité de la régulation d'une population dans un contexte donné et d'envisager comment mettre en œuvre des opérations dans cet objectif.

Attendus de la formation

Contexte de réalisation de l'opération de régulation

Prise en compte de la dynamique de l'écosystème et des habitats en s'appuyant sur une approche cartographique et en intégrant les conséquences du changement climatique sur la politique de gestion des espèces

Caractérisation du développement d'une population sur une unité de gestion

Ecologie des populations

Identification des particularités de la démographie d'une population

Relations intra et inter-spécifiques

Étude de l'intégration de l'espèce dans son milieu global en s'appuyant sur le retour d'expérience des pratiques cynégétiques et sur les méthodes de lutte contre les espèces invasives

Identifications des dégâts et des perturbations causées par l'espèce à réguler

Notion de bon état écologique et de capacité d'accueil

Problématique des conflits d'usage

Prise en compte du statut des espèces et des habitats - aspects réglementaires

Maîtrise des différents modes de chasse et de destruction : notion de droit de chasse, droit de chasser, droit de destruction, droit de propriété

Typologie, statut des espèces de gibiers chassables : gibier sédentaire, gibier d'eau, oiseaux de passage, espèces protégées, décret relatif aux espèces « classées nuisibles »

Liste des espèces animales et végétales dont la protection nécessite un avis du Conseil National de la Protection de la Nature, en cas de demande de dérogation.

Acquisition de notions de gestion cynégétique. Stratégie de gestion. Itinéraire de gestion

Réalisation d'opérations de suivis et d'inventaires

Détermination des protocoles adaptés et mobilisation de méthodes de suivi d'une population ou d'un peuplement

Mise en œuvre du protocole, utilisation de bio-indicateurs : captures, marquages, relevés biométriques

Réalisation d'opérations sur les espèces afin de réguler leurs populations sur un territoire

Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Actions de déplacements de populations

Actions pour favoriser les prédateurs

Mise en place d'opérations de régulation visant à agir sur le milieu de vie des espèces

Mesures d'exclusion de populations

Actions de restauration des habitats

Prise en compte et adaptation des pratiques agricoles en faveur et de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Evaluation des résultats de suivi et d'intervention

Analyse et interprétation des données recueillies

Restitution des données sous forme de synthèse, fiche relevé, base de données, cartographie- SIG.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C92 Réaliser des opérations de préservation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu	Dynamique des populations Contexte de réalisation de l'opération de préservation, cadre réglementaire en faveur de la biodiversité Techniques d'études des populations, mobilisation de protocoles liés aux sciences participatives Opération de protection et de renforcement de populations Choix pertinent des indicateurs d'évaluation	BE STAE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de réaliser des opérations de préservation d'une population animale en faisant preuve d'une maîtrise technique de ces opérations et de connaissances scientifiques et réglementaires.

On attend ainsi que l'apprenant soit en capacité de :

- Prendre en compte les contextes de l'opération de préservation
- Comprendre les enjeux
- Identifier les paramètres écologiques de l'espèce, et environnementaux du territoire, sur lequel se situe l'opération.
- Réaliser concrètement une opération de préservation d'une population animale

Attendus de la formation

Contexte de réalisation de l'opération de préservation

Dynamique de l'écosystème et plans nationaux d'actions

Mesures compensatoires

Caractérisation du développement d'une population à préserver

Ecologie des populations

Notion de biodiversité, veille environnementale, métapopulation, typologie des espèces en fonction des opérations réalisées

Notion de bon état écologique, de capacité d'accueil et identification des menaces sur la population à préserver

Les espèces à enjeux : problématique spécifique de la perte de biodiversité d'une population à préserver

Prise en compte du statut des espèces et des habitats - aspects règlementaires en faveur de la biodiversité

Typologie des divers statuts juridiques des espèces

Réalisation d'opérations de suivis et d'inventaires

Détermination des protocoles adaptés dont ceux liés aux sciences participatives

Participation à la réalisation d'atlas de biodiversité : cas de la nature ordinaire

Prise en compte du changement climatique sur les habitats et populations dans le cadre d'inventaires, de mise en place de politiques de suivi de la biodiversité et d'impacts sur la santé des écosystèmes

Réalisation d'aménagements en faveur des habitats et des espèces

Diagnostic de l'état des trames écologiques en vue de la préservation d'espèces

Diagnostics agroécologiques intégrant pratiques agricoles ou forestières, urbanistiques et paysagères dans lequel est réalisé l'aménagement

Conditions du maintien ou de la restauration d'un habitat par réouverture de milieux et amélioration de la continuité écologique

Typologie des opérations possibles : abris faunistiques avec les rémanents, hôtels à insectes, nichoirs, perchoirs à rapaces, pratiques agricoles moins intensives, restauration des habitats

Création d'aménagements : piscicole, cynégétique, avifaune, chiroptères, pour la circulation des amphibiens (mise en réseaux de mares) - accueil des oiseaux - passage à faune

Opérations de protection et de renforcement de populations

Réintroduction, repeuplement, renforcement

Evaluation des résultats de suivi et d'intervention

Restitution de données sous forme de synthèses, fiches de relevés, bases de données, cartographie, SIG

Analyse et interprétation des données recueillies en particulier en milieu aquatique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	Adaptation des supports de sensibilisation au contexte Adaptation de la posture et de l'accueil du public Qualité et pertinence de l'information	Techniques et outils : de communication, de vulgarisation Respect de la commande Accueil des publics, techniques d'écoute, codes sociaux, responsabilité professionnelle et citoyenne Maîtrise des données présentées, structuration de l'information	BE STAE ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte lorsque le candidat est en mesure de sensibiliser un public, de manière adaptée, directe ou indirecte, à des enjeux environnementaux en utilisant des informations fiables et pertinentes.

Attendus de la formation

Construction et mobilisation d'une culture scientifique et technique en lien avec un engagement personnel pour la faune et dans un but de partage

Développement d'une culture scientifique et technique, collective et personnelle, sur la faune

Mobilisation de son engagement personnel pour un sujet, une cause, en lien avec la faune

Partage de connaissances et d'expériences sur la faune

Initiation à la médiation scientifique

Démarches scientifiques

Approche naturaliste

Méthodes actives favorisant la mise en pratique et l'appropriation par l'expérience

Renforcement de l'attention aux besoins de l'autre pour répondre à sa curiosité sur la faune

Initiation à la gestion de groupe et à la connaissance des publics

Intégration des motivations du public

Prise en compte des représentations du public sur les enjeux environnementaux et la faune

Partage d'expérience, de ressentis et de regards sur la faune

Réalisation d'action(s) de sensibilisation en lien avec la faune

Initiation à la conception d'un projet d'animation scientifique

Diversification des situations supports d'action (directes, indirectes, interpersonnelles, de groupe)

Participation à l'accueil, à l'information et au guidage du public

Mobilisation et réinvestissement de connaissances pertinentes et adaptées

Articulation des enjeux environnementaux liés à la faune et des valeurs citoyennes

Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<i>Critères à définir localement par les équipes</i>	<i>Savoirs à définir localement par les équipes</i>	STP

Exemples de thématiques : **propositions attendues lors de la consultation**

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de baccalauréat Professionnel.

Finalités	Thématique	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Mettre en œuvre une démarche d'interprétation dans le cas d'aménagement d'un sentier d'interprétation dans toutes ses dimensions bio-culturelles, d'équipement, de signalétique et de création de supports d'animation et d'accueil du public	Démarche d'interprétation du patrimoine	Tous modules professionnels	STAE, ESC, BE,
Organiser et suivre un chantier de gestion des milieux naturels et de la faune dans toute sa complétude ; de la prise de commande à sa réception et sa communication aux usagers et parties prenantes	Participation à une opération de gestion des milieux naturels et de la faune, grandeur nature.	Tous modules professionnels	STAE, STE, SESG, BE, ESC
Caractériser le fonctionnement d'un territoire en vue de définir des problématiques de gestion des milieux naturels et de la faune. L'acteur et ses interventions sur l'espace dans le cadre de la transition agro-écologique est au cœur de cette approche systémique tout particulièrement l'agriculture dont il conviendra d'explorer les potentialités d'action au travers d'un diagnostic agro-écologique	Démarche d'aménagement à l'échelle d'un territoire	Tous modules professionnels	STAE, ESC, SESG, BE
Participer à des actions de préservation de la biodiversité en mettant en place des protocoles de sciences participatives, des inventaires et en utilisant des outils d'acquisition de données géo-référencées donnant lieu à la production de documents numériques	Démarche d'inventaires en sciences participatives et documents numériques	Tous modules professionnels	STAE, BE, Tim

Finalités à préciser par les équipes	Pas de thématiques fléchées, relève de l'autonomie des équipes	Tous modules professionnels	STAE, STE, SESG, BE, ESC
--------------------------------------	--	-----------------------------	--------------------------

Version de travail

Siglier

AT/MP	Accidents du travail-trajet/maladies professionnelles
BEP	Brevet d'études professionnel
BP REA	Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole
C	Capacité
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CTENS	Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensible
CCF	contrôles certificatifs en cours de formation
CGEA	Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Code APE	Code d'activité principale
Code NAF	Code nomenclature d'activité française
COP21	"21 th Conference of the Parties" ou "21 ^e conférence des parties"
CS	Certificat de spécialisation
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Directions départementales des territoires
EPI	Equipements de protection individuelle
EEE	Espèces exotiques envahissantes
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EPT	Epreuve écrite terminale
ECCF	Evaluations certificatives en cours de formation
EPL	Etablissement public local
EREDD	Education relative à l'environnement et au développement durable
ERC	« Eviter, réduire, compenser »
FDA	Fiche descriptive des activités
FDAS	Fiche descriptive des activités spécialisées

FAO	Food and agriculture organization
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IDDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IGN	Institut géographique national
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MP	Modules d'enseignement professionnel
NJPF	Nature-Jardin-Paysage-Forêt
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
ORE	Obligation réelle environnementale
ONB	Observatoire national de la biodiversité
OFB	Office Français de la biodiversité
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
PAC	Politique agricole commune
PAEC	Projet agro-environnemental et climatique
PFMP	Période de formation en milieu professionnel
PLU	Plans Locaux d'Urbanisme
PPT	Plan Pastoral Territorial
POPI	Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
RSD	Règlement sanitaire départemental
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SNB	Stratégie nationale sur la biodiversité
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
SPS	Situation professionnelle significative

TVB	Trame verte et bleue
UC	Unité capitalisable
UMO	Unité de main d'œuvre
UTA	Unité de travail annuel

Version de travail